Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260622-20260622DCM2-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.06.22 DCM2

Séance du 22 juin 2026

Date de convocation : 16 juin 2026
Date d'affichage : 16 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Maud BUI TRONG, Mme Françoise FOLL, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR, Mme Cécile SQUIBAN et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
Mme Solenn BOURGE à Mme Françoise FOLL ;
M. Julien CHEVENEMENT à M. Patrick Marie AUBERT ;
Mme Frédérique CLECH à Mme Annie TALANDIER ;
Mme Isabelle GIBAULT à Mme Viviane GODEBERT ;
M. Christophe LE GAL à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
Mme Christine MOUSSAT à M. Loïc RAULT ;
M. Damien RUEL à M. Eric BLAIZE.

Mme Claire-Andrée LABRIÈRE a été désignée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint.

OBJET : Tarifs périscolaires 2026-2027
Domaine : 7.10 Divers – Tarifs des services publics

Exposé

Compte tenu de l'augmentation des prix de la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages de 1,67 % (indice 101,18 en mars 2026 comparé à 99,52 en mars 2025 (base 2025)), il est proposé une augmentation des tarifs de 1,67 % sur l'ensemble des tarifs périscolaires.
Avec le maintien des quotients familiaux (QF), exclusion faite des tarifs spécifiques à la tarification sociale dans les cantines scolaires. Ce qui donne : Formule pour les tarifs compris entre 660 et 1479 : Tarif linéaire (QF > 1479) /1480 x QF.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260622-20260622DCM2-DE

Pour la garderie ½ vacation :

- QF < 660 : 0,54 €
- QF entre 660 et 1479 : évolution linéaire
- QF ≥ 1480 : 1,58 €

Pour la vacation complète, les montants sont à multiplier par deux. Pour les vacations du soir une somme de 0,45 € est ajoutée pour le goûter. Pénalité relative à la garderie du soir (pointage à partir de 19h01) : Tarif d'une vacation complète.

Pour le centre de loisirs (ALSH) :

½ vacation (matin ou après-midi) :	**Repas du midi** :
- QF < 660 : 2,87 €	- QF < 660 : 1,93 €
- QF entre 660 et 1479 : évolution linéaire	- QF entre 660 et 1479 : évolution linéaire
- QF ≥ 1480 : 8,17 €	- QF ≥ 1480 : 5,54 €

Pour la vacation complète, les montants sont à multiplier par deux. Le coût du transport est de 2,53 €.

Pour la restauration scolaire :

- QF < 660 : 0,87 €
- QF entre 660 et 1000 : 1,00 €
- QF entre 1001 et 1479 : évolution linéaire
- QF ≥ 1480 : 5,54 €

Repas non réservé ou réservé hors délai : Tarif QF x 1,5 (avec un minimum de 4,20 €).

Pour le transport scolaire (tarifs mensuels) :

- QF < 660 : 4,56 €
- QF entre 660 et 1479 : évolution linéaire
- QF ≥ 1480 : 13,05 €

Pour tous les tarifs périscolaires (restauration scolaire, garderies, ALSH, transport scolaire), une réduction sera appliquée pour les familles dont le QF est inférieur à 1780 et ayant 2 ou 3 enfants inscrits (qu'ils soient présents ou non lors de la prestation) de, respectivement, 5% et 10%.

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 11/06/2026,
Il est proposé au Conseil municipal de :

- Fixer la tarification de l'ensemble des services périscolaires selon le détail ci-dessus,
- D'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2026.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260622-20260622DCM2-DE

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE (Finistère)

Mme Claire-Anne LARNICOL,

Secrétaire de séance.